



Compte rendu CHSCT du 13 novembre 2020

Une nouvelle réunion du CHSCT s'est tenue le vendredi 13 novembre. Etaient présents le recteur, le directeur des ressources humaines, le médecin du rectorat et l'inspectrice santé et sécurité. La représentation syndicale était au complet, à savoir 5 FSU, 1 CGT, 1 FO.

Comme depuis un certain temps maintenant, l'essentiel de la réunion a porté sur la gestion de l'épidémie de covid 19 et la violence aux abords et dans les établissements. La FSU Mayotte a lu une déclaration liminaire (pj) qui faisait part de nos positions sur la gestion de la crise sanitaire.

Gestion covid

Le recteur expose les conclusions de la réunion qu'il a eu la veille avec le préfet et la directrice de l'ARS au sujet de l'évolution de l'épidémie de covid 19. Les voici :

- Sur les paramètres, il estime que l'augmentation du nombre de tests est à l'origine de l'augmentation du taux d'incidence (nombre de cas positifs pour 100 000 personnes). Mais la positivité (rapport entre le nombre de testés et les cas positifs) ne change pas,
- Il n'y a pas de clusters éducation nationale, les clusters sont familiaux,
- Il y a entre 2 et 5 personnes en réanimation,
- On ne dénombre que deux zones à circulation intense (autour de Sada et dans le sud).

En conséquence, cette situation a conduit à ne pas assouplir ni à durcir les mesures actuellement en vigueur (voir précédent compte-rendu).

Mesures de baisse des effectifs par la mise en place de travail en demi-groupes

La FSU a beau expliquer qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le recteur confirme son opposition au dédoublement au motif que les élèves libérés ne seraient pas confinés donc livrés à eux-mêmes et susceptibles soit de se regrouper à l'extérieur sans respecter les gestes barrières, soit de provoquer des troubles sécuritaires.

Le recteur rejette la réquisition de locaux mais se montre insistant et disposé à renforcer les mesures de respect du protocole par écoles et établissements scolaires ce qui n'est pas une mauvaise chose en soi : Il entend embaucher de personnels vie scolaire pour faire respecter les gestes barrières, plutôt des AED dans le second degré. A la bonne heure ! Les embauches seront massives et significatives nous dit-il (quelques dizaines pour 33 établissements). Les chefs d'établissement seront réunis pour anticiper ces mesures de renforts.

Campagne de tests

Une campagne de tests aux contours et aux publics visés mal définis devraient être instaurée dans les établissements. Elle serait sélective (rareté des moyens oblige) et ne concernerait que les bacs pros et certaines zones géographiques. De plus elle serait fondée sur le volontariat des infirmières scolaires. Quand on sait la difficulté des infirmières à accomplir leur mission, on ne peut que douter des effets d'une telle campagne. Mais, pour la FSU, une chose est certaine, les élèves et les jeunes en général sont peu testés alors qu'ils sont tout autant contaminés et contaminants que les adultes. Il est évident que les affirmations selon lesquelles il n'y a pas de contamination en milieu scolaire, ne sont, pour nous, pas recevables.

Masques FFP2

La FSU fait remarquer qu'il n'existe pas d'équipements individuels de protection (masques à filtration ffp2) pour les personnels susceptibles d'être exposés aux cas covid comme les infirmières ou les AESH. On nous répond que les AESH devraient avoir des sur blouses comme tous ceux qui sont en accompagnement et le médecin du rectorat nous assure que l'équipement en masques chirurgicaux type 2 est suffisant.

Nettoyage et désinfection

La FSU constate que le nettoyage et la désinfection dans les établissements ne sont pas systématiquement exécutés, la FSU demande qu'un planning de l'organisation du nettoyage et de la désinfection soit présenté dans les CHS locaux. Le recteur devrait faire une note aux CE à cet effet. Quelle solution pour le transport massif des élèves en EPS ? Elèves assis l'un à côté de l'autre en bus en pleine transpiration après un cours.

Jour de carence

La FSU a renouvelé sa demande de supprimer le jour de carence. Actuellement c'est un problème technique de logiciel rencontré par les CE (verrou technique). Le recteur s'est engagé à trouver une solution et à ne pas appliquer le jour de carence dans l'académie pour les cas covid. Par ailleurs, le système des ASA doit s'appliquer aux collègues correspondant aux 11 critères du décret.

Communication

Le recteur souhaite accentuer la communication à destination des familles et des personnels. Il ne faut pas venir à l'école si on ne se sent pas bien. La FSU Mayotte a demandé au recteur qui est d'accord, que lui soient communiqués régulièrement les éléments suivants :

- Un point de situation concernant l'évolution de la pandémie dans l'éducation nationale à Mayotte,
- des informations contenant le détail des structures fermées (classes, écoles, établissements, services),
- le nombre de cas confirmés d'élèves et de personnels atteints,
- le nombre de cas en isolement d'élèves et de personnels,
- le nombre de formes graves contractées (hospitalisation, décès).

Protocole

Les CE ont reçu le protocole du 02 novembre. Actuellement concernant les établissements scolaires, le médecin conseil est l'interface entre les établissements et l'ARS. Il dresse quotidiennement un tableau dédié aux cas covid révélés

Problèmes de sécurité dans les établissements et aux abords.

La FSU estime que les établissements et écoles ne sont pas sanctuarisés contrairement aux engagements pris en 2018 dans la conférence pour l'avenir de Mayotte. Nous en voulons pour preuve l'incessante suite d'incidents plus ou moins graves (du caillassage à l'attaque au chombo) qu'ont connus nos établissements du second degré et même une école depuis le début de cette année scolaire que ce soit à l'intérieur ou l'extérieur des établissements et ce jusqu'à aujourd'hui.

Le recteur estime que la présence policière est effective aux alentours des établissements mais que l'essentiel des problèmes provient de la crise sociale et pour le second degré du sous encadrement qu'il reconnaît inférieur au moins à 17 % de celui de la métropole. Sur ce dernier point, il est d'accord avec la FSU. Il reconnaît aussi que les établissements sont surchargés. Ces faits ne sont malheureusement pas nouveaux et cela fait longtemps que la FSU Mayotte demande que des moyens massifs soient déployés...

Contrairement au recteur la FSU Mayotte pense que les collègues subissent des violences parfois à l'intérieur même de l'établissement et que leur caractère répétitif crée un climat anxieux et de prise de risque qui justifie parfaitement l'utilisation du droit de retrait. Mais nous allons plus loin. La FSU Mayotte estime qu'aujourd'hui, la situation de dégradation est telle qu'elle entraîne une baisse importante d'attractivité confirmée année après année quoi qu'on en dise. Cette situation justifierait l'instauration d'une prime de risque.